

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 20

Artikel: Le drapeau modèle
Autor: Mérine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LE DRAPEAU MODÈLE

SACHANT que la science hérédique, les anciens uniformes, les vieux galons, les antiques plumes, les vénérables cocardes, les drapeaux, pennons, guidons, cornettes et enseignes n'ont pas de secrets pour notre ami Mérine, nous avons interviewé cet homme vénérable, lui demandant son avis sur la question des drapeaux, ouverte dans nos colonnes.

Voici sa réponse :

Je comprends le drapeau pour l'armée; c'est le symbole vénéré de la Patrie. Ce drap rouge, chargé d'une croix blanche, c'est le signe sacré de l'alliance helvétique. C'est le drapeau par excellence, celui qu'on salue au passage. Tous ceux qui ont eu le privilège de revêtir l'uniforme se souviennent de l'émotion qui les a empoignés, lorsque, dans nos rassemblements de troupes, au moment décisif de l'attaque finale, les fanfares sonnent la marche de Sem-pach et que les bataillons montent à l'assaut, conduits par le frisson de gloire et de soie aux couleurs aimées.

C'est à ce moment que l'on se souvient de ces patriotiques paroles d'un capitaine-aumônier :

Aimer son drapeau est un devoir; le servir, un privilège; le défendre, un honneur!

Un drapeau se justifie encore pour nos abbayes, pour les sociétés de tir, de gymnastique, pour les sociétés plus directement militaires, ayant pour but le développement de notre armée, nous ne l'admettons plus que comme signe de ralliement pour les autres sociétés, associations, groupes, clubs, etc., artistiques, politiques, sportifs, philanthropiques, sociaux, etc., etc.

Ceci dit, voici, à mon humble avis, les règles et conditions dont on doit s'inspirer pour la confection d'un drapeau : Un drapeau doit être simple, sans surcharges ornementales. Il faut éviter sur le drap les motifs modern-style, même pour les lettres des inscriptions.

On éliminera les cravates de longueur démesurée, à plus forte raison les tresses de passementerie avec grosses houpes (mouchets) en façon d'embrasses de rideaux. On se gardera des hampes à l'italienne couvertes de velours et abondamment garnies de clous jaunes. Se rappeler aussi que les plus vastes drapeaux ne sont pas les plus beaux.

Un drapeau doit être simple, nous le répétons; on doit embrasser d'un coup d'œil ce qui figure sur son drap. Le modèle à imiter est le drapeau de nos bataillons : un drap rouge sur lequel se détache une croix blanche, le numéro du bataillon et le ou les noms du ou des cantons qui le fournissent. Ajoutons une cravate de dimension restreinte, une hampe très simple terminée par une lance modeste, et c'est tout.

Les drapeaux cantonaux qui ont été livrés

aux préfectures à l'occasion des fêtes du Centenaire sont aussi des modèles de simplicité à imiter. Ils sont vert et blanc, en soie; de la dimension de nos drapeaux militaires fédéraux. Les mots : LIBERTÉ ET PATRIE, peints en or sur la soie blanche, en constituent toute la décoration, l'avers et le revers sont identiques, la hampe est unie, la cravate et la pique de dimensions modestes.

La plupart des drapeaux de nos sociétés sont trop couverts de broderies ou de peintures et ressemblent à des coussins ou à des tapis rappelant les ouvrages dits « d'agrément » confectionnés par des mains féminines. A la dernière fête de gymnastique, nous avons vu un drapeau sur lequel figuraient le lac des Quatre-Cantons, la chapelle de Tell et les montagnes environnantes, le tout entouré des edelweiss et rhododendrons obligés. C'était un vrai tableau, il n'y manquait qu'un bateau à vapeur et un pêcheur à la ligne ou des baigneurs en costume de bain! Donc se rappeler qu'un drapeau n'est pas un tableau. Ces drapeaux surchargés, lorsqu'il s'agit de peinture, deviennent absolument des stores de cafés-restaurants.

Un drapeau doit présenter la ou les mêmes couleurs et les mêmes dispositions de couleurs sur ses deux faces. Le drap est censé une pièce d'étoffe simple dont les deux côtés sont identiques. Nous pensons que c'est une erreur de faire un drapeau, blanc à l'avers et flammé au revers; ou bien vert d'un côté et blanc de l'autre. J'en reviens aux drapeaux de nos bataillons que je donne toujours en exemple; leurs deux faces sont semblables. Nos anciens drapeaux militaires cantonaux, vert et blanc, avaient également leurs deux faces pareilles. J'ai parlé de drapeaux flammés; ils sont très beaux, les flammes augmentent le flottement, mais pour que ces drapeaux produisent tout leur effet, il faut que le champ soit traversé d'une croix, comme c'était la mode au milieu du XVIII^{me} siècle et au commencement du XIX^{me} siècle. Un flammé de couleurs (où il n'y a pas de blanc), traversé d'une croix blanche est ravissant; plusieurs drapeaux bernois flammés rouge et noir et traversés d'une croix blanche font un effet splendide.

Enfin, il est indiqué de respecter les règles du blason dans la confection d'un drapeau. Nous avons été récemment consulté par une société qui nous a prié d'examiner des modèles qu'on lui avait soumis. Ces modèles étaient ou ridicules ou antihéraldiques ou encore présentaient-ils ces deux défauts. C'est ainsi que nous avons vu un écu sur lequel figurait un paysage avec montagnes et clocher dans le fond, au premier plan un arbre sous lequel un berger jouait de la flûte; un autre projet montrait un écu de couleur sur lequel figurait un sujet (un animal dans le cas particulier) aussi de couleur, ce qui est contraire aux règles héraldiques; le tout agrémenté d'ornements « art nouveau » que le blason n'a heureusement jamais connus.

Nous serons permis de recommander aux sociétés de chant et de musique instrumentale

d'éviter, autant que possible, la sempiternelle lyre? Nous en dirons autant de la *foi* (deux mains qui émergent de nuées et qui se donnent l'accordade), et des devises banales où les mots *cœur, union*, etc. reviennent accommodés à des sauces variées.

Le lecteur qui aura eu la patience de nous lire nous demandera ce qu'il pourra bien faire figurer sur un drapeau. Eh bien nous pouvons prendre l'emblème et le sujet d'un des nombreux sobriquets des communes vaudoises : Exemple le *loup* (qui est le surnom des habitants de plusieurs villages), *l'ours* (pour Morrens, Sergey, Blonay, etc.), le *renard* (pour Rennaz, Montherond, Oleyres), *l'âne* (pour Ballaigues, Servion, Rueyres), le *mulet* (pour Echallens, Pailly), la *brebis* (pour Agiez, le Séchey), le *bouc* (pour Cugy, Ogens, Bofflens, Combremont, etc.), le *chien* (pour Chatillens, Thierres, Vuibroye, etc.), le *chat*, le *coq*, le *corbeau*, etc., etc.

Vuarrens a fait confectionner des assiettes lors des fêtes du Centenaire de l'indépendance, ornées d'un écusson où l'on voit un *boeuf*, sur nom des Vuarenns. Vucherens a fait peindre sur le drapeau de sa Société de jeunesse un *lutséron* (hibou). La maison de commune de Cernier se dénomme hôtel de *l'Épervier*. La flore serait aussi représentée par les *tournesols* (Oron), les *fruits* (schnetz de Suchy), etc., etc. Et puis les souvenirs historiques seraient mis à contribution : à Vulliens la Société de chant a fait un drapeau aux armes des anciens seigneurs de Vulliens, qui sont très belles.

Vous voyez que rien n'est moins embarrassant que la confection d'un drapeau.

En voilà plus qu'assez, mon dévoué *Conteur vaudois*, pour exercer la patience de tes lecteurs.

MÉRINE.

ON REMIDO DÉFECILO A FÉRE

MANGUELION étai rido malado. Seimblie que n'e rein, mā quand faut adi ronnā, dze-melhi et eingrindzi, l'e onn' affère de la mètsance. Et pu, lo pire de tot cein l'e que l'avai iena de cliau maladi qu'on n'ouse pas p'i bin adrāi dere, por cein que l'étai à onna plièce que lāi gravâve po sè setâ. Quand s'ein è vegnâi que n'a pe rein pu lâi teni, l'a bin faliu sè resoudre et chauta vè lo māidzo. L'étai on mons qùe s'étai établi du la trai z'an dein lo velâdzo et que fournessai l'i-mâmo lè remido, câ lâi avâi min d'apotiquéro proutso. Lo māidzo lo fâ dèveti, bete sè lenette, lo vouâite bin adrâi per derrâi et lâi dit :

— Vo zâi dâi morroïde, que lâi fâ.

— Eh ! Bon Dieu dau ciè, qu'on pouësse avâi dâi maladi dinse... et justameint à ellia plièce. Crâide-vo que vo voliâi pouâi mè guéri ?

— Oï ! N'aussi pas pouâire ! Vu vo bâilli on remido que, se vo fâ pas effe dein on mâi, vu tre peindu. L'e onna pommarda. Mâ vo foudrà bin fêre tot cein que sè dit su lo beliet.